

Tournois équestres 2022



Sommaire

Introduction	3
Résumé	4
Exigences de la PSA	6
Rapport en détail: Sport hippique en Suisse	8
Action de la PSA «Bonne équitation» 2022	14

© Texte et photos 2023 Protection Suisse des Animaux PSA (sauf indication contraire)

Editeur

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, Case postale, 4018 Bâle,
tél. 061 365 99 99, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com/chevaux
CP 40-33680-3, IBAN CH16 0900 0000 4003 3680 3

Auteure

Sandra Schaefer, zoologue dipl., Service spécialisé PSA Animaux de compagnie et chevaux

Collaboration

Rébecca Lüthi, Juge de dressage, déléguée technique du jour

Hanspeter Meier, Dr méd. vét.

Thomas Frei, Expert de la scène et journaliste spécialisé dans les chevaux

Remarque: pour faciliter la lecture de ce rapport, c'est la forme masculine qui est utilisée pour les deux sexes – à moins qu'il ne s'agisse manifestement de personnes de sexe féminin.

Introduction, résumé et exigences de la PSA

Introduction

Des critiques émanant du public à propos du sport équestre ont incité la Fédération équestre internationale (FEI) à mettre en place la commission chargée de l'autorisation sociale d'exploitation (SLO) en juin 2022.

Le traitement soigneux des chevaux et l'intervention en cas d'infraction sont la condition préalable incontournable en sport de compétition pour qu'un événement soit qualifié de respectueux des chevaux. Ceci vaut pour toutes les disciplines, qu'elles soient soumises aux règlements de la Fédération Suisse des Sports Équestres (FSSE), de la Fédération Suisse de courses de chevaux (FSC) ou d'une association donnée.

Au cours des dernières années, la Protection Suisse des animaux PSA a visité régulièrement des compétitions équestres et évalué le comportement des personnes intervenant sur le paddock d'échauffement et pendant la compétition. Elle a malheureusement observé à nouveau de nombreux cas de brutalité et d'usage non approprié d'aides. Elle a émis de fortes critiques entre autres à l'encontre du polo, en termes d'équipement (règlement datant du XIX^e siècle) et de traitement. Les courses hippiques se montrent elles aussi sous un jour défavorable. Les incidents de cruauté envers les animaux pendant les courses de trot sans intervention des responsables sont également préoccupants. Mais il est réjouissant de constater que la situation s'est améliorée dans le dressage, le saut et l'attelage. Après plusieurs échanges constructifs avec la FSSE et une rencontre annuelle avec la FSC, la PSA a pu à nouveau en 2022 dresser le tableau du traitement des chevaux et vérifier si des améliorations en faveur du bien-être équin avaient vu le jour, en particulier dans les disciplines de l'attelage, du polo et de la course de trot.

En 2022, la PSA a assisté sans préavis à deux disciplines relevant de la FSSE et les a évaluées. Il s'agissait du concours de dressage à Bremgarten et des championnats suisses d'attelage à Berne. La PSA a également assisté au «Zürich Youth Masters», le concours junior de saut d'obstacles, qui s'est déroulé selon les directives et les règlements de la FEI, ainsi qu'au Championnat Suisse de Pentathlon à Berne (sous la responsabilité de Pentathlon Suisse).

De plus, la PSA s'est rendue à la «Journée du Cheval» à Planfayon FR, placée sous la houlette de l'Association Suisse d'Équitation de Loisir (ASEL). L'ASEL est membre à part entière de la FSSE depuis 2020, mais a ses propres règlements et manifestations indépendants de la FSSE. De plus, la PSA a assisté à un concours de débardage à Oberstammheim.

Les tournois de polo présentent en outre un intérêt particulier, car la discipline ne relève pas de la FSSE, mais de la Swiss Polo Association, membre à part entière de la fédération. À la suite de ses critiques virulentes à l'encontre du polo en 2021, la PSA a de nouveau assisté en 2022 à un tournoi de polo à Wichtrach BE. Il s'agissait ici d'une compétition entre amateurs avec un faible handicap.

En matière de courses, la PSA a visité les journées de course à Aarau AG et à Frauenfeld TG. La visite à Frauenfeld a été effectuée à l'occasion de la Regio-Cup, une course de plat non ouverte au public et placée sous l'entière responsabilité du club de course de Frauenfeld. Les courses hippiques se déroulent sous la surveillance de Galop Suisse et Suisse Trot, placées sous l'égide de l'association faïtière FSC. La FSC est à son tour membre de la FSSE. Elle est toutefois indépendante de la FSSE en ce qui concerne le règlement et la manipulation des chevaux, et ne se laisse guère influencer.

Résumé des observations

Disciplines de la Fédération Suisse des Sports Équestres (FSSE)

Lors des épreuves de jeunes chevaux au concours de dressage de Bremgarten, la PSA a critiqué le trop grand nombre de cavaliers et cavalières ayant des difficultés à garantir aux chevaux un travail «en longe». Et si un cheval grince des dents pendant toute la représentation, ainsi qu'il a été constaté, ce comportement traduit un grand stress. Malheureusement, nous n'avons jamais assisté à un contrôle de la largeur de la muserolle pour tous ces jeunes chevaux, qui étaient quasiment tous bridés par des nosebands.

Nous avons constaté avec satisfaction que dans la discipline de l'attelage, d'autres mesures d'amélioration avaient été engagées. Bien que les pistes à Berne aient été identiques, nous avons observé peu de scènes déplaisantes par rapport à la visite des Championnats suisses réalisée en 2020. Certes les obstacles étaient toujours au même endroit, mais chaque élément était moins étroit. Les obstacles plus larges avec plus de ballons tombant en cas de contact, requérant une conduite plus prudente, ont permis également à des conductrices et conducteurs moins talentueux de réaliser de bonnes prestations. Les ballons générant des pénalités pourraient être encore plus nombreux, pour contraindre à plus d'égard les casse-cous participant toujours à la hussarde à de telles compétitions.

Le recours accru à des commissaires contribuera à mieux contrôler les conductrices et les conducteurs indécis, au niveau des obstacles comme sur les trajets entre les obstacles. Il faut également noter que la piste de sept kilomètres dans un paddock CEN est éreintante, surtout pour les poneys et les attelages simples. Une vitesse de 14 km/h (poneys 13 km/h) a été réclamée. Les sept obstacles, principalement disposés en pente, se sont révélés être une autre complication durant cette chaude journée estivale. Le terrain est et reste exigeant pour les poneys et les attelages simples, y compris à cause des pistes à parcourir.

Pentathlon (sous la responsabilité du pentathlon suisse)

Mis à part les incidents durant le pentathlon des Jeux Olympiques en 2021, la Suisse maintient le pentathlon moderne avec l'équitation comme l'une des disciplines. Même si le saut s'est globalement bien déroulé ce jour-là à Berne, l'équitation dans le pentathlon moderne n'est plus défendable selon les valeurs éthiques ayant cours aujourd'hui. La plupart des concurrent-e-s ne disposent pas des connaissances d'équitation nécessaires, pour répondre à l'objectif souhaité d'un partenariat entre être humain et cheval – le pentathlon est obsolète. L'exigence posée par la FSSE dans son communiqué du 1er septembre 2021 de ne pas avilir le cheval en le rabaisant au rang d'engin sportif, est ignorée. Le tirage au sort des chevaux contredit à lui seul cette exigence, lorsque l'adéquation en termes de rapport pondéral ou de tempérament entre un cavalier ou une cavalière et le cheval relève du pur hasard. Certes, le Centre équestre national (CEN) a pu mettre à disposition 17 chevaux plus ou moins similaires, provenant des écuries de l'armée, mais le déroulé de l'épreuve a montré que les participants et participantes ne disposaient vraiment pas du tout des mêmes conditions de compétition en raison des différences entre les chevaux. En compétition, un bon partenariat nécessite que les cavaliers et les chevaux soient en adéquation selon leur personnalité et qu'ils abordent l'épreuve en harmonie.

Compétition sous la responsabilité de la FEI – Fédération Equestre Internationale

Tandis que le hall accueillant les obstacles d'échauffement lors du «Zürich Youth Masters» était continuellement surveillé par un commissaire de la FEI, l'autre hall était laissé sans surveillance. Malheureusement, nous avons observé ici que plusieurs chevaux, étaient montés pendant une longue période de 15 minutes avec des rênes allemandes en arrière de la verticale. Les études les plus récentes partent du principe qu'un angle de 7° est déjà problématique. Lorsque les compétitions se déroulent sous la houlette de la FSSE, les rênes allemandes sont généralement interdites. Cependant, ce tournoi s'est déroulé selon les directives et les règlements de la FEI, par conséquent les rênes allemandes ont été autorisés.

Un cavalier, qui du fait de son âge, devait appartenir à la classe des «Jeunes cavaliers», s'est comporté d'une façon particulièrement frappante. À toutes les allures, il a mis son cheval en incurvation, tête basse sur les deux mains et a donné ainsi un tableau qui prête le flanc à la critique depuis des années en sport équestre. Sur instruction de son entraîneur, une jeune cavalière allemande a même monté son cheval avec des rênes allemandes nettement en arrière de la verticale.

Polo

Cette année la PSA a visité également un tournoi de polo, mais cette fois avec des joueuses et joueurs avec un faible handicap, c'est-à-dire issus des rangs du sport amateur. Nous dénonçons à nouveau le fait que les poneys de polo ont été extrêmement sollicités et que de nombreux mouvements incontrôlés ont été observés. Comme en 2021, les forces ont été exercées sans ménagement sur les rênes et la bouche du cheval. Selon le mors et les enrênements spéciaux (par exemple mors de bride, mors Pelham, filet releveur, martingale fixe et rênes allemandes interdites dans d'autres disciplines), les effets de rênes sont démultipliés. La Swiss Polo Association a d'ores et déjà annoncé que l'introduction de contrôles antidopage et une formation de base obligatoire étaient prévues – ce qui est très positif. La Swiss Polo Association doit être consciente que les règles qu'elle porte haut ont été promulguées en 1875 et ne répondent plus aux préoccupations éthologiques du XXI^e siècle. Même l'approche de type argentin des poneys de polo ne correspond plus et de très loin à nos valeurs en termes de bien-être équin. De plus, nous critiquons le fait qu'il n'y ait pas de contrôle antidopage au polo et que les cavaliers et cavalières ne disposent pas de licence. À Wichtrach BE, les poneys non utilisés en compétition sont restés longtemps exposés en plein soleil sans aucune protection contre les intempéries, le tressage de leur queue ne leur permettait pas de chasser les insectes (et ce, en dépit de règlements introduits en 2022 selon l'association) et nous avons noté qu'ils étaient à l'attache tête haute.

Équitation de loisir

Qu'il s'agisse de disciplines classiques ou d'équitation de loisir, la protection Suisse des Animaux PSA accorde la même importance au bien-être animal. Pour cette raison, nous avons visité cette année deux événements d'équitation de loisir. La «Journée du cheval» organisée par le club Haflinger de Fribourg à Planfayon FR s'est déroulée de façon très satisfaisante du point de vue de la protection des animaux. Les engagements étaient bons aussi bien en gymkhana qu'en attelage ou en saut. Aucune sursollicitation des chevaux n'a été relevée. En attelage, les chevaux ont été guidés en recourant beaucoup à la voix et quasiment sans fouet. En fin de saison, un tournoi de débardage pour chevaux et poneys à Oberstammheim figurait encore sur la liste des visites de la PSA. Ici aussi tout s'est déroulé de façon très respectueuse des chevaux. La puissance de traction ne faisait pas l'objet du tournoi, mais il s'agissait bien plus de débarder au centimètre près de petits troncs d'arbre, qu'un être humain pouvait facilement tirer à travers la prairie.

Courses hippiques

Les améliorations des haies fixes à Aarau sont une contribution réjouissante pour concevoir de façon plus éthologique une course sur des haies fixes. Le renoncement aux courses de haies à Aarau et à Frauenfeld montre que les responsables souhaitent réduire les risques de blessures des chevaux. Il est moins compréhensible que Suisse Trot n'ait pas encore pris de mesure en ce qui concerne l'équipement des trotteurs déjà critiqué dans le rapport sur les compétitions 2021, bien que l'Association ait affirmé à la Protection Suisse des Animaux PSA que les dimensions de l'overcheck étaient erronées et devaient être corrigées dans le règlement. De même, les amendes et les pénalités infligées lors des courses en cas d'utilisation du fouet indiquent que les directions de course doivent intervenir de manière plus conséquente.

L'aveu d'une trop grande surcharge manifeste des directions de course est non seulement préoccupant, mais le comportement des actifs l'est tout autant, car l'utilisation du fouet est réglementée. Par conséquent, une interdiction totale et immédiate du fouet dans les courses s'impose. D'autant plus que de nouvelles conclusions remettent totalement en cause son utilisation. Le comportement des propriétaires qui tolèrent de la part des jockeys, des conductrices et conducteurs

des agissements contraires au bien-être animal sur leurs chevaux doit également faire réfléchir. Par exemple, un jockey se voit infliger par la direction de course une amende de 200 francs, la déduction d'un pourcentage sur les gains et le retrait de licence durant 2 jours, mais à la prochaine occasion, ils laissent ce même cavalier concourir de nouveau avec un de leurs chevaux.

Le bridage des trotteurs semble être toujours très problématique dans le sport hippique. Il est donc indispensable d'en examiner les causes. Du point de vue éthique également, car il est un fait connu que le trot de course ne correspond pas à la nature du cheval. Nous avons noté à Aarau, qu'un entraîneur avait harnaché de manière choquante avec barre de tête et overcheck les deux chevaux présentés en course. L'un d'entre eux bavait intensément sur le paddock et suait abondamment. Lors du deuxième passage devant les tribunes, Sunny Club avait la bouche grand ouverte, signe évident de mal-être.

À Frauenfeld, la PSA a reproché le fait qu'avec l'entraînement des chevaux de course, des personnes inexpérimentées ont aligné au départ de la «Coupe de la communauté de la région de Frauenfeld» des chevaux parfois âgés de 21 ans et non explicitement entraînés pour la course, ce qui dépasse largement la limite d'âge de 16 ou 15 ans définie réglementairement par Galop Suisse et Suisse Trot. Après la publication conjointe de la FSSE et de la PSA de la brochure «Quel poids peut-on mettre sur un cheval?», nous restons songeurs quant à l'absence de limite supérieure de poids en course, et à la limite inférieure fixée à 70 kg, lorsqu'un Connemara et un Tinker concourent. Car ceux-ci sont plus petits au garrot et ne doivent pas supporter de trop lourdes charges.

Du point de vue de la protection des animaux, il est impératif pour des chevaux comme des poneys de tenir compte des caractéristiques raciales innées. Il est donc totalement incompréhensible que le règlement pour la «Coupe des communautés» interdise aux Arabes de concourir, mais qu'il y ait eu cependant une autorisation spéciale. Du point de vue de la PSA, il est totalement inacceptable que toutes les autres races de cheval aient été autorisées, depuis les poneys jusqu'aux percherons (ces animaux à sang-froid de 900 kg sont, tout comme les Tinkers et les cobs des chevaux de trait, sélectionnés pour leur traction et non pour le sport hippique), en passant par les Frisons, les Warmbloods, les Franches-Montagnes jusqu'au Percheron. Pour l'animal grégaire qu'est le cheval, ceci peut engendrer un grand stress, si en tant que cheval de trait il est distancé et laissé seul par des galopeurs bien supérieurs.

Exigences de la PSA

À l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires et aux cantons compétents

- Même si les tournois se déroulent selon les directives et les règlements de la FEI, l'hyperflexion doit être sanctionnée.
- Par conséquent, les rênes allemandes, les overchecks, les enrênements latéraux et les barres de tête doivent être interdites sur toutes les compétitions en Suisse.

À la FSSE

- En tant qu'association faîtière nationale, la FSSE doit harmoniser et imposer à tous ses membres les directives relatives à la protection des animaux comme celles portant sur l'équipement.
- Les compétitions se déroulant en Suisse doivent être soumises au Règlement suisse (par exemple rênes allemandes). La FSSE devrait faire pression sur la FEI en ce sens. Comme elle l'a heureusement déjà fait par exemple pour l'endurance, les traces de sang, les guêtres en saut d'obstacles ainsi que les jauges de contrôle de la muserolle. Quant à l'hyperflexion, les organes cantonaux d'exécution sont bien sûr tenus de la sanctionner, car elle est interdite en Suisse. Une jauge de contrôle de la muserolle doit être enfin utilisée dans la pratique. La PSA n'a jamais constaté son utilisation au cours des deux dernières années.

- La jauge de mesure permettant de contrôler la largeur de la muserolle doit être la norme lors des manifestations de sport équestre.
- Les numéros portés sur la tête devraient être obligatoires dans toutes les disciplines afin de pouvoir sûrement identifier les concurrent-e-s ainsi que les chevaux.

À la Swiss Polo Association

- Point positif: il y a désormais des contrôles de la bouche après les matchs. Le règlement relatif à l'équipement doit être retravaillé afin de garantir une approche respectueuse de l'animal. La combinaison d'un mors de bride et d'un filet releveur avec une martingale fixe et des rênes allemandes engendre des effets de rênes extrêmes et doit être interdite comme le montrent les innombrables séquences.
- Une manipulation brutale des chevaux doit être immédiatement sanctionnée. Il faut une obligation de surveillance sur le terrain de compétition pendant toute la durée du tournoi.
- D'autres améliorations sont impératives en polo, telles qu'une équitation protégeant la santé ou la finesse de tenue des rênes, quelles que soient les conditions. La PSA demande une obligation de licence pour tous les joueurs et joueuses de polo. L'association a répondu, à la suite de la prise de position sur le rapport de tournoi, que c'est en cours de planification.
- En cas de forte chaleur, il faut offrir un abri aux chevaux. L'attache tête haute des chevaux pendant les pauses doit être sanctionnée.
- Les contrôles antidopage relèvent également de l'évidence dans le polo. Selon l'association, cette mesure devrait être introduite.

À la FSC

- Le règlement relatif à l'équipement des trotteurs doit être adapté, eu égard à différents aspects de la protection des animaux.
- La mesure (ligne frontale/ligne supérieure du cou) actuellement spécifiée pour l'overcheck dans le règlement (en cours de révision) est cruelle pour les animaux. La PSA estime que les overchecks, les enrênements latéraux et les barres de tête devraient être totalement interdits! L'usage du fouet doit être interdit en Suisse.
- De plus, il est impératif qu'une personne responsable intervienne en cas de cruauté animale telle que la sursollicitation et les cruels enrênements spéciaux, et dispense les sanctions nécessaires.
- Il faut repenser la réalisation de courses de haies en raison des risques élevés posés aux chevaux et aux personnes.
- Frauenfeld: Les courses avec des chevaux de races différentes et des chevaux de plus de 15 ans ne doivent plus avoir lieu. L'éthique par rapport à un cheval signifie qu'il doit être utilisé conformément à ses dispositions ayant fait l'objet de sélections au fil des générations. Il faut également veiller au poids des cavaliers, les cavalières et cavaliers inexpérimentés ne doivent pas concourir. La PSA considère la FSC comme responsable ici car l'association a établi la liste de départ, à l'origine même avec des paris (supprimés à cause de l'intervention de la PSA).

Rapport en détail

Association faîtière de la Fédération Suisse de courses de chevaux FSC

Sport hippique en Suisse

Lieux et dates Aarau AG, 22 mai 2022 et Frauenfeld TG, 6 juin 2022



Les jockeys présentent à leurs chevaux le nouvel obstacle devant les tribunes à Schachen Aarau. Tous les obstacles fixes ont été améliorés structurellement et pourvus de barres et de poutres blanches et déformables, bien visibles.

Motif des visites

Les impressions recueillies en 2021 dans le sport hippique suisse ont incité la Protection Suisse des Animaux PSA à visiter aussi l'an passé les courses hippiques. Il était intéressant de voir si les critiques formulées dans le rapport sur les compétitions 2021 en matière d'équipement des trotteurs avaient fait évoluer les choses. D'autant plus qu'à la réunion annuelle de la PSA avec le Président de la FSC Jean-Pierre Kratzer et le Dr André Poncet à l'IENA, les dimensions erronées pour l'overcheck qu'ils ont reconnues avaient déjà été rectifiées ou pas. Nous avons visité des courses hippiques à Schachen Aarau et à l'Allmend à Frauenfeld.

Généralités

À Aarau et Frauenfeld, nous avons assisté à des courses hippiques mixtes de trot et de galop. En tant que bastion suisse de l'obstacle, Aarau a assuré les épreuves de chasse et de cross; en outre, ces courses de trot et de galop à poney se sont déroulées à Schachen et sur l'Allmend de Frauenfeld. Aarau et Frauenfeld ont renoncé tous deux aux courses de haies. En échange, une course de trot monté a été organisée pour la première fois à Aarau. À Aarau, l'attitude a été à nouveau très ouverte eu égard aux préoccupations de la protection des animaux pour les courses hippiques. Il faut évaluer de façon positive les bonnes améliorations structurelles des haies (en général verts avec des barres ou des poutres blanches et déformables). La vision des chevaux est en effet différente de celle des êtres humains. Et lors de notre entretien avec Pascal Steudler, le Président de la société hippique argovienne, il s'est avéré qu'on était conscient de ces faits à

Aarau. Les journées de course à Aarau comme à Frauenfeld ont été exemptes d'accident et globalement satisfaisantes.

Terrain accueillant l'épreuve

À Aarau et Frauenfeld, toutes les courses se déroulent sur des pistes en gazon très bien préparées. De bons équipements y étaient également présents pour pouvoir bien soigner les chevaux après la course. Toutefois, le rafraîchissement était surtout nécessaire à Aarau, car ce jour-là il faisait très chaud.

Observations

Eu égard à la nature équine, les commentaires extrêmement bruyants des speakers entre les courses étaient fort dérangeants surtout en présence de chevaux sur le paddock. À la différence des connaissances relatives à la vision des chevaux, celles portant sur leur acuité auditive sont malheureusement obsolètes (comme sur de très nombreuses autres manifestations équines dans notre pays). Alors que la plage d'acuité auditive d'un être humain s'étend de 20 à 20 000 Hertz, celle du cheval se situe, en tant qu'ancienne proie, entre 60 et 38 000 Hertz. Il faut souligner ici aussi que les oreilles du cheval sont très mobiles (grâce à 16 muscles, d'où l'importance de cet organe sensoriel), afin qu'il puisse écouter dans toutes les directions. Mais il ne peut pas se boucher les oreilles. Toutefois, il y a également lieu de critiquer cet excès de bruit causé par les haut-parleurs parce que la plupart des interventions des speakers généralement éloquentes n'étaient et de loin que de pures futilités inconsistantes.

Les directions des courses ont donné l'impression durant ces deux journées d'être attentives et très observatrices. Sur les deux terrains, le prononcé d'amendes pour mésusage ou usage excessif du fouet ainsi que pour gestes et parades exagérés a été suivi sur les deux terrains.

Le bridage des trotteurs semble être toujours très problématique dans le sport hippique. Il est donc indispensable d'en examiner les causes. Du point de vue éthique également, car il est un fait connu que le sport hippique ne correspond pas à la nature du cheval. Nous avons remarqué à Aarau, qu'un meneur a utilisé des harnachements et embouchures incompréhensibles sur les deux chevaux qu'il a faits courir. L'un des chevaux bavait déjà fortement et transpirait beaucoup durant l'échauffement et l'autre avait la bouche grande ouverte lors du deuxième passage dans les tribunes, ce qui est un signe évident d'inconfort.

La visite à la Pentecôte des courses hippiques à Frauenfeld a été déclenchée par la publication de la liste de départ «15^e course pour la coupe de communauté de la région de Frauenfeld». Il s'agissait d'une course de plat non publique sur 1600m. Comme elle était censée devoir se jouer avec des paris, la Fédération des sports hippiques a été avertie et a néanmoins indiqué dans son communiqué qu'aucun pari n'était autorisé dans cette course. Du point de vue de la Protection Suisse des Animaux PSA, il y avait suffisamment d'indications relatives au comportement éthique vis-à-vis des chevaux pour qu'une visite s'impose. Il est incompréhensible qu'avec l'entraînement des chevaux de course, des personnes à peine expérimentées aient aligné au départ des chevaux parfois âgés de 21 ans et non explicitement entraînés pour la course, ce qui dépasse largement la limite d'âge de 16 ou 15 ans, définie réglementairement par Galop Suisse et Suisse Trot. Après la récente publication conjointe de la Fédération Suisse des Sports Équestres (FSSE) et de la PSA de la brochure «Quel poids peut-on mettre sur un cheval?», nous restons songeurs quant à l'absence de limite supérieure de poids et à la limite inférieure fixée à 70kg, lorsqu'un Connemara et un Tinker concourent. Heureusement, il faut toutefois souligner que les cavalières et cavaliers ne portaient pas d'éperons et n'étaient pas autorisés à emporter un fouet. Si les chevaux d'une course officielle sont examinés avant le départ sur le paddock par le vétérinaire présent sur l'hippodrome, les «chevaux Regio» ne sont pas apparus sur le paddock d'entraînement et ont dû s'aligner hors du circuit. Le déroulement de la course a correspondu aux attentes: le peloton de dix a galopé sur les 1000 premiers mètres en menant le jeu, au cours duquel la future gagnante a tiré constamment avec vigueur sur les rênes de son Quarter, s'est opposée de toutes ses forces à un cheval qui tirait sur les rênes et a donc endolori la bouche de ce dernier. Comme nous le supposions, c'est

un peloton très dispersé qui a touché au but, et à la dernière place bien sûr le poney Tinker. Heini Strehler, membre du comité du RVF et vice-président de l'Organisation du monde du travail des Métiers liés au cheval a réagi aux critiques formulées à l'encontre de la «Regio-Cup»: «Ce n'est pas une course!». Pourtant, qu'il s'agisse d'une course ou de festivités populaires, la désignation ne fait aucune différence en matière de bien-être pour le cheval. Même les explications apportées quelques jours plus tard par Michael Schmid, directeur des courses, lors d'un entretien personnel n'ont pas été convaincantes. La compréhension française du bien-être animal – la société des courses du Lion d'Angers a eu l'idée de cette course – est simplement moins prononcée qu'en Suisse et le bien-être équin doit aussi primer sur les actions qui ramènent aux organisateurs peut-être plus de spectateurs et de recettes.

Lors de la course de poneys, la question s'est posée de savoir si les Tinkers devaient courir. Le galop fait certes partie des trois allures de base des équidés. Le déroulé de la course a répondu à la question de savoir si un Irish Cob tel que Shana vom Tinkerhof relevait de la catégorie D de course de poneys à Frauenfeld et devait se mesurer à un pur-sang arabe et à un pur-sang anglais sur 1000 m, – la jument grise se trouvait encore abattue dans le coude d'entrée alors que ses deux concurrentes avaient déjà franchi la ligne d'arrivée. Le commentaire du speaker comme quoi ce serait la première course pour Shana vom Tinkerhof, mais qu'elle devrait encore apprendre à galoper avec plus de régularité, était aussi déplacé que l'admission de la jument à la course – un cob est un cheval de trait et ne pourra jamais galoper rapidement. Du point de vue de la protection des animaux, il est impératif pour des chevaux comme des poneys de tenir compte des caractéristiques raciales innées comme il est impératif de réprimer l'usage excessif du fouet ou des enrênements sévères. Il est donc totalement incompréhensible de lire dans le règlement de la «Coupe de communautés Regio Frauenfeld» au point 2.2. Chevaux: «Les chevaux pur-sang anglais et arabes ne doivent pas être sélectionnés (remarque: cependant, le 6 juin le directeur des courses Michael Schmid a délivré une autorisation spéciale à l'arabe Love Affair). Sinon, toutes les races de chevaux sont autorisées, des poneys aux Percherons, en passant par les Frisons, les Warmbloods et les Franches-Montagnes». Les Percherons sont de lourds animaux à sang-froid de 900 kg et tout comme les Tinkers et les Cobs, ce sont des chevaux de trait, sélectionnés à cet effet et non pour les courses hippiques. Dr Margit Zeitler-Feicht, éthologue de l'UT de Munich, spécialisée en comportement et en élevage respectueux des chevaux, nous explique: «Du point de vue éthologique, une telle course hippique n'est pas défendable pour moi. Car ce sont des chevaux trop âgés et les races sont trop différentes.» Pour l'animal grégaire qu'est le cheval, ceci peut engendrer un grand stress, si en tant que cheval de trait il est distancé et laissé seul par des galopeurs bien supérieurs.

Le film publié sur YouTube sur la 15^e Regio-Cup montre clairement que la course avec des chevaux différents est un non-sens: pendant quasiment toute la course, la gagnante était juchée sur les étriers de son Quarter qui tirait fortement, et a violemment tiré de toutes ses forces sur les rênes. Les règlements de course pour Schwarzenburg BE étaient tout aussi peu défendables, lorsque des personnes inexpérimentées en course hippique sont autorisées à aligner des chevaux de 3 ans au départ.

L'interdiction de la cravache s'impose

Ce que nous avons constaté concernant l'usage du fouet et de la bride lors des deux journées de course à Aarau et Frauenfeld n'était manifestement plus à l'ordre du jour plus tard dans l'année. Des mesures doivent être prises, ainsi que le souligne l'avis de la commission disciplinaire de Suisse Trot dans son calendrier de courses 18/2022 du 22 septembre. Lors des courses des 16, 21 et 23 août à Avenches VD ainsi que le 21 août à Dielsdorf ZH, une enquête aurait été opportune dans une bonne vingtaine de cas. Il n'a toutefois pas été possible matériellement et humainement de se pencher sur tous ces cas le jour même de la course. La commission disciplinaire est arrivée à ce résultat décourageant après avoir visionné le film mis à disposition. Toutefois, lors du même calendrier de courses, pas moins de 13 amendes ont été infligées pour cause d'usage excessif du fouet et de la bride.

L'aveu d'une trop grande surcharge manifeste des directions de course est non seulement pré-occupant, mais le comportement des actifs l'est tout autant, car l'utilisation du fouet est régle-

mentée. Par conséquent, une interdiction totale et immédiate du fouet dans les courses s'impose. D'autant plus que de nouvelles conclusions remettent totalement en cause son utilisation. Le «Daily Thoroughbred News» du 23 septembre rapporte qu'en Suède un bilan généralement positif ressort de l'interdiction du fouet en course hippique depuis le début de la saison: cinq mois après le début de la saison de courses en Suède, Dennis Madsen, directeur des autorités pour les courses hippiques et intervenant dans la table ronde du Jockey Club cette année, constate: «Le bannissement du fouet n'a eu aucun effet négatif sur les courses hippiques». La Suède est, en plus du Danemark et de la Norvège, l'un des trois pays scandinaves où les jockeys n'ont plus le droit d'utiliser le fouet pour forcer le cheval à courir plus vite. La raison de l'interdiction globale a été l'incident avec le driver Joakim Lovgrens. Il a eu interdiction d'utiliser le fouet pendant un an, et ceci non pas à l'initiative de la direction de la course, mais par une juridiction civile en raison d'un usage disproportionné du fouet: «Vous avez intentionnellement infligé des souffrances physiques et mentales inutiles à un animal afin de gagner une course et l'argent qui va avec.» peut-on lire dans le jugement rendu sur Joakim Lovgrens.

Le Dr Paul McGreevy (International Society for Equitation Science, ISES) va encore plus loin sur l'utilisation du fouet, dans sa newsletter de septembre. Même s'il faut admettre que la recherche doit encore être intensifiée, on est d'avis que le fouet ne devrait pas être utilisé dans les courses hippiques à titre d'«encouragement». L'ISES justifie entre autres son point de vue comme suit:

- Dans le sport hippique, le fouet n'est généralement pas utilisé d'une façon compatible avec l'accroissement des connaissances sur l'apprentissage des chevaux.
- Du point de vue éthique, nous considérons que l'utilisation du fouet pour accélérer la course du cheval n'est pas justifiée, car le cheval ne tire aucun bénéfice de cet usage, et en subit même les conséquences. Le but visé avec l'usage du fouet est d'exercer une contrainte et ceci sape le concept de partenariat entre le cheval et l'être humain, à la base d'un sport hippique éthique.
- Les enquêtes actuelles ne démontrent pas que l'utilisation du fouet augmente la vitesse de progression des chevaux ou qu'elle les empêche de ralentir.

Le comportement des propriétaires qui tolèrent de la part des jockeys des agissements contraires au bien-être animal sur leurs chevaux doit nous interpeller également. Par exemple, un jockey se voit infliger par la direction de course une amende de 200 francs, la déduction d'un pourcentage sur les gains et le retrait de licence durant 2 jours, mais à la prochaine occasion, ils laissent ce même cavalier concourir de nouveau avec un de leurs chevaux.

Bilan

Les améliorations des obstacles fixes à Aarau sont une contribution réjouissante pour concevoir de façon plus respectueuse des animaux une course sur obstacles fixes. Le renoncement aux courses de haies à Aarau et à Frauenfeld montre que les responsables souhaitent réduire les risques de blessures des chevaux. Il est moins compréhensible que Suisse Trot n'ait pas encore pris de mesure en ce qui concerne l'équipement des trotteurs déjà critiqué dans le rapport sur les compétitions 2021, bien que l'Association ait affirmé à la Protection Suisse des Animaux PSA que les dimensions de l'overcheck étaient erronées et devaient être corrigées dans le règlement. De même, les amendes et les pénalités infligées lors des courses en cas d'utilisation du fouet indiquent que les directions de course doivent intervenir de manière plus conséquente.

Par ailleurs, ce qu'il est convenu d'appeler courses populaires ou campagnardes telles que la «Regio-Cup» de Frauenfeld n'est plus défendable. Les courses campagnardes de Schwarzenburg ont été fort heureusement arrêtées au bout de 50 ans. Du point de vue de la protection des animaux, les autorisations de course ne correspondent plus à la conception actuelle d'un sport hippique moderne, qui exige une compétition loyale et ne doit pas être une festivité populaire.



Il est incompréhensible qu'une direction de course comme celle de Schwarzenburg BE permette que le driver et son coéquipier tiennent en main un fouet.



À Aarau un cheval manifestait déjà sur le paddock un mal-être significatif et une forte envie de baver.



Faire concourir des Warmbloods et Tinkers sur un même galop de 1600m n'est pas défendable d'un point de vue éthologique.



Jusqu'au départ de la course, la cavalière était juchée sur les étriers et retenait de toutes ses forces son Quarter Horse qui tirait beaucoup (à droite au premier plan).

Action de la PSA «Bonne équitation» 2022

Résumé

Nous souhaiterions: voir le cheval et l'être humain en symbiose, à des années-lumière de la souffrance et des méthodes d'équitation qui ne respectent pas les chevaux. Malheureusement, la situation n'est pas encore idéale. Les recherches actuelles de la Protection Suisse des animaux PSA et une étude de l'Université de Zurich concluent que quatre infractions aux règlements en vigueur restent toujours impunies. Mais l'intervention en cas d'infraction relève d'une obligation légale et non pas d'une mesure imposée par la Protection Suisse des Animaux PSA.

Mais il faut aussi récompenser l'équitation respectueuse des chevaux, raison pour laquelle la PSA a créé en 2019 le prix «Happy Horse». En effet, de nombreux sportifs s'efforcent honnêtement de toujours traiter leur cheval avec respect, même en compétition. La Protection Suisse des Animaux PSA souhaite reconnaître publiquement un tel comportement, distinguer les bons exemples et inciter d'autres cavaliers et cavalières à faire preuve d'un traitement équitable de leur partenaire équin lorsqu'ils pratiquent leur sport. La PSA récompense donc les échauffements exemplaires sur les paddocks d'échauffement des compétitions, en décernant un prix «Happy Horse».

Pour cette action, elle a été soutenue, tant sur le plan conceptuel que pratique, par la Fédération Suisse des Sports Équestres FSSE et le Centre équestre national NPZ de Berne. La société Hauptner a soutenu l'action avec des bons de 50 CHF chacun.

En 2022, la PSA a décerné le prix «Happy Horse» à quatre compétitions auxquelles elle a été invitée. Nous avons visité les disciplines de concours complet, dressage et reining. Les organisateurs de la compétition ont été à chaque fois informés de l'action et l'ont soutenue. Ils ont permis à la PSA de présenter l'idée et de décerner les distinctions avant la remise des prix. Les concurrents ne savaient pas en amont qu'ils seraient observés et évalués durant la compétition par des juges nommés par la PSA, bénéficiant d'une longue expérience.

Antoinette Lier, juge/formatrice et surveillante du paddock de préparation et d'échauffement pour le dressage est intervenue en dressage et en concours complet ainsi que Regula Straumann, ancienne membre de l'équipe de la CM 1974, juge jusqu'au niveau S, qui a non seulement visité les cours de formation des juges, mais les a aussi organisés. Une compétition de «Green Reiner» a été sélectionnée en équitation western, et les concurrent-e-s ont été observés par Brigitte Ruhier-Staub et Brigitte Bisig. Sur divers endroits, les participants ont été observés et évalués à chaque fois sur le paddock d'échauffement. Un bon tiers d'entre eux s'est distingué par épreuve.

Lors de la remise des prix, la Protection Suisse des Animaux PSA a chaque fois présenté son action et les juges ont expliqué aux spectateurs les critères d'évaluation. Il était important pour eux de voir un travail individuel adapté au cheval. L'absence de distinction ne signifie pas par principe une mauvaise équitation. Les réactions sur les différents lieux ont montré l'importance que revêt désormais la distinction «Happy Horse»: Il a été relaté fréquemment que ces distinctions seraient plus importantes qu'un bon classement dans l'épreuve.



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

psa@protection-animaux.com · www.protection-animaux.com